

**Nombre de membres
du Conseil
Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 61
· dont suppléés :

Membres représentés : 4

Votants : 65

Date de la convocation
9 juillet 2020

Secrétaire de séance :
Anne Marie PREVOST

L'An DEUX MILLE VINGT, le 16 JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle A. Vitez à Moreuil, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PERONNET Françoise, MONTIGNY Sylvie (suppléante de M. LECONTE Yves-Robert), PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Eric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, M. BOQUET Cédric (suppléant de LEGRAND Marc), DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gautier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, M. LEFEVRE Serge (suppléant de M. CLEMENT Dominique), BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. Jubert Patrick de Mme BERTOUX Julia, Mme RAMON de M. LAMOTTE, M. NOCHEZ de Mme TESTART

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ATTAGNANT Hélène, BERTOUX Julia, TESTART Laëtitia

Messieurs TEN Franck, LECONTE Yves-Robert, M. LEGRAND Marc, LAMOTTE Dominique

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D.1411-3 à D. 1411-5 du CGCT,

La commission d'appel d'offres (CAO) est l'organe chargé pour les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

La CAO est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle.

Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés et dont la valeur estimée HT est supérieure aux seuils européens (Annexe 2 du Code de la Commande Publique), sauf urgence impérieuse.

Toutefois, il appartient à l'EPCI de définir clairement de champ de compétence de la commission.

La CAO est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés et cinq membres titulaires et suppléants élus au sein du Conseil communautaire, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Sur proposition du Président de la CCALN,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (Contre : 2 Abstention : 1)

1° Décide de créer une commission d'appel d'offres (CAO) à titre permanent, pour la durée du mandat

2° Définit le champ de compétence de la CAO comme suit :

- Marché de fournitures, services et travaux relevant de la procédure formalisée suivant le Code de la commande publique

3° Désigne le Président de la CCALN Président de la CAO et l'autorise à signer les marchés attribués par la CAO

4° Désigne et proclame les membres de la CAO comme suit

5 membres titulaires

M. MOURIER Francis
M. GAWLIK Jérémy
M. VERONT Fabrice
M. BENONY Miguel
M. LEGRAND Marc

5 membres suppléants

M. MIANNE Michel
M. VAN DE VELDE Michel
M. LESCUREUX André
M. LEROY Jean-Maurice
M. JUBERT Patrick

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 16 juillet 2020
à MOREUIL

Le Président,



Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/07/20

Affiché le 17/07/20